

Avenant marché
« Rénovation thermique de l'office notarial » -
Lot 1 « Isolation thermique par l'extérieur »

Le Maire,

- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2026, accordant délégation du conseil municipal à Monsieur Le Maire au titre des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT,
- Vu la nécessité d'ajuster les besoins après le démarrage des travaux,

DÉCIDE

1 – D'accepter l'avenant n°01, en plus-value, de l'entreprise MORIN SAS – 290 Rue Alberto Santos Dumont – 27930 GUICHAINVILLE, pour un montant de 1 351.59 € HT soit 1 621.91 € TTC.


2 – - Le montant de cette dépense est imputé en section d'investissement sur les crédits qui sont inscrits au BP 2026, chapitre 23 « immobilisations en cours » – article 213 « immobilisations corporelles en cours »

3 – L'avenant concerne :
- La dépose de 5 nids d'hirondelles et pose de 3 double nids à proximité du chantier ;
- La peinture des cache-moineaux.

4- La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Jumièges, le 6 mai 2026

Le Maire


Julien DELALANDRE